



JPM/SC

Le Tribunal de Commerce de Meaux a ouvert le 22 février 2011 une procédure de redressement judiciaire pour l'ensemble du groupe CirclePrinters France, avec une période d'observation prenant fin le 22 août.

Le 11 avril prochain, soit plus d'un mois et demi après, l'administrateur judiciaire devrait demander la poursuite de la période d'observation, considérant que l'entreprise est « en mesure de faire face à ses engagements de poursuite d'activité ».

Or, à ce jour, outre la volonté annoncée par Monsieur Le Morvan, directeur de CirclePrinters France, de présenter un plan de redressement, rien de concret pour les salariés :

- incertitudes sur le positionnement du groupe international et sur le comportement des actionnaires ;
- aucune consultation des représentants du personnel sur l'élaboration d'un hypothétique plan.

Les salariés du groupe refusent de rester passifs pendant qu'une bande d'incompétents joue au Monopoly avec leur avenir.

Ni les actionnaires, ni la direction actuelle, ni le Tribunal de Commerce de Meaux, déjà fossoyeur de Brodard Graphique et JDC, ne peuvent prétendre trouver une solution d'avenir pour CirclePrinters sans consulter les salariés. Ces derniers :

- refusent la stratégie des actionnaires qui consiste à faire des plans sociaux, payés par les AGS ;
- exigent des solutions industrielles pour chaque site, dans ou hors du groupe ;
- exigent des solutions sociales pour chaque salarié, assumées par CirclePrinters et HHBV, responsables de la situation actuelle.

Nous appelons tous les salariés de l'industrie graphique et de la presse à venir les soutenir devant le Tribunal de Commerce de Meaux,

Lundi 11 avril 2011, de 13 h 00 à 16 h 00

Paris, le 7 avril 2011